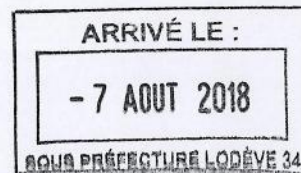




République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Séance du jeudi 26 juillet 2018

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 20 juillet 2018

Le vingt-six juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Franck SALVAGNAC, Fabienne MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Lionel VERNET, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Guilhem DURAND), Sabine THOMAS (donne procuration à Sandrine BRUSQUE), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Chantal COMBACAL (donne procuration à Laetitia GIL).

Absents :

Secrétaire : Marie-Christine PORCHEZ

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'APPROUVER** la composition des 5 premières commissions municipales telles que suivant :

-Ecole / Gestion du personnel en lien avec les écoles / périscolaire / Affaires sociales / Tourisme et développement économique – Vice-présidente Jocelyne KUZNIAK – Membres : Marie-Christine PORCHEZ, Sandrine BRUSQUE, Sabine THOMAS et Chantal COMBACAL ;

-Finances / Communication / Information – Vice-président Guilhem DURAND – Membres : Régis MAHE, Jocelyne KUZNIAK, Franck SALVAGNAC, David HORNSBY, Fabienne MAILLARD et Philippe SUPERSAC ;

-Urbanisme / Travaux (investissements) – Vice-présidente Christine GRANIER – Membres : Fabienne MAILLARD, Franck SALVAGNAC, Thierry VERZENI, Frédéric NADAL, Lionel VERNET et Thierry FABRE ;

-Gestion du personnel des services techniques (ST) / Travaux d'entretien / Cadre de vie – Vice-président Thierry VERZENI – Membres : Jocelyne KUZNIAK, David HORNSBY, Fabienne MAILLARD, Lionel VERNET, Sandrine BRUSQUE et Laetitia GIL ;

-Associations / Fêtes et Cérémonies / Culture et Patrimoine – Vice-présidente Olivia GHIBAUDO – Membres : Christine GRANIER, Marie-Christine PORCHEZ, Frédéric NADAL, Sabine THOMAS, Régis MAHE et Philippe SUPERSAC.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Transmission au représentant de l'État, le 06/08/2018
Publication le 06/08/2018
Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 06/08/2018
Signé :

Le Maire,



Pascal DELIEUZE



République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Séance du jeudi 26 juillet 2018

Nombre de membres : 19

En exercice présents : 15

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 20 juillet 2018

Le vingt-six juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Franck SALVAGNAC, Fabienne MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Lionel VERNET, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Guilhem DURAND), Sabine THOMAS (donne procuration à Sandrine BRUSQUE), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Chantal COMBACAL (donne procuration à Laetitia GIL).

Absents :

Secrétaire : Marie-Christine PORCHEZ

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé, après en avoir délibéré à la majorité absolue des membres présents ou représentés avec 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

- **DE FIXER** à compter du 08 juillet 2018, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans les limites de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, selon un taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi :

Bénéficiaires	Fonction	Taux appliqué en % de l'indice brut terminal
Pascal DELIEUZE	Maire	34 %
Jocelyne KUZNIAK	1 ^{ère} adjointe	10 %
Guilhem DURAND	2 ^{ème} adjoint	10 %
Christine GARNIER	3 ^{ème} adjointe	10 %
Thierry VERZENI	4 ^{ème} adjointe	10 %
Olivia GHIBAUDO	5 ^{ème} adjointe	10 %

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Transmission au représentant de l'État, le 06/08/2018
Publication le 06/08/2018
Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 06/08/2018
Signé :

Le Maire,



Pascal DELIEUZE



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Séance du jeudi 26 juillet 2018

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 16
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 20 juillet 2018

Le vingt-six juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Franck SALVAGNAC, Fabienne MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Sabine THOMAS (arrivée 19h20), Lionel VERNET, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Guilhem DURAND), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Chantal COMBACAL (donne procuration à Laetitia GIL).

Absents :

Secrétaire : Marie-Christine PORCHEZ

LIQUIDATION DE LA DETTE AUPRES DU GEEP

VU la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion n'a pas été en capacité de fournir à la commune les profils recherchés pour des besoins urgents de comblements temporaires de différents postes de travail,

CONSIDERANT qu'un salarié peut être mis à disposition par un groupement d'employeurs au sein de toutes les collectivités territoriales, par l'adhésion au Groupement d'Employeurs Emplois Partagés de Clermont l'Hérault,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régulariser les missions de 3 personnes mises à disposition par le GEEP sur une période allant du 29/12/2017 au 07/03/2018 pour des durées et des temps d'utilisation différents,

CONSIDERANT que le caractère urgent et la période concernée n'a pu permettre à l'exécutif municipal de respecter la procédure d'adhésion au GEEP et la signature des conventions de mise à disposition qui nécessitait une délibération préalable du Conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la validation a posteriori par l'assemblée délibérante afin de permettre la liquidation de la dette contractée auprès du GEEP qui s'élève à 15086.21 € pour la facturation des 3 mises à dispositions et l'adhésion initiale de 100€,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DE VALIDER** l'adhésion au GEEP et les mises à dispositions de ces 3 personnes ;
- **D'AUTORISER** le paiement de la facturation s'y rapportant et des intérêts et pénalités de retard si tel est le cas ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Transmission au représentant de l'État, le 06/08/2018
Publication le 06/08/2018
Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 06/08/2018
Signé :

Le Maire,



Pascal DELIEUZE



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Séance du jeudi 26 juillet 2018

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 16
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 20 juillet 2018

Le vingt-six juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Franck SALVAGNAC, Fabienne MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Sabine THOMAS (arrivée 19h20), Lionel VERNET, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Guilhem DURAND), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Chantal COMBACAL (donne procuration à Laetitia GIL).

Absents :

Secrétaire : Marie-Christine PORCHEZ

SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

VU la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.2311-7,

CONSIDERANT qu'en l'absence de vote du budget primitif 2018 et de transmission aux services de l'Etat dans les délais légaux pour l'exercice 2018, il n'a pu encore être procédé au vote des subventions 2018 aux associations,

CONSIDERANT que le Préfet par arrêté en date du 6 juillet 2018 ayant procédé au règlement du budget pour la commune de Saint-Jean-de-Fos, il peut être proposé à l'assemblée délibérante de voter les subventions 2018 aux associations,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'ACCORDER** aux associations telles que listées dans le tableau ci-dessous une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2018 pour un total de 25.900 € ;

- **D'INSCRIRE** au budget 2018 les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Transmission au représentant de l'État, le 06/08/2018
Publication le 06/08/2018
Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 06/08/2018
Signé :

Le Maire,



Pascal DELIEUZE





<i>Associations</i>	<i>Subvention 2018</i>
Comité des Fêtes	12 000 €
Foyer Rural	2 500 €
Familles Rurales	2 500 €
Associations des Potiers	1 500 €
Association des Potiers (Prix marché des Potiers 2018)	200 €
Club Echecs	500 €
Chorale des 4 Choeurs	150 €
Lo Picart	1 200 €
Club Pétanque La Cougourle	1 000 €
Los Cogorliers	500 €
Secours Populaires	100 €
Les Restos du Cœur	100 €
Les Séniors de la Vallée d'Orée	200 €
Heureuses Escapades	200 €
Diane de St Jean	400 €
Associations des Chasseurs	1 500 €
Tennis Club ST Jean de Fos	1 200 €
Collège Mas Rouquette	150 €
TOTAL	25 900 €



République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Séance du jeudi 26 juillet 2018

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 16
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 20 juillet 2018

Le vingt-six juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Franck SALVAGNAC, Fabienne MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Sabine THOMAS (arrivée 19h20), Lionel VERNET, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Guilhem DURAND), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Chantal COMBACAL (donne procuration à Laetitia GIL).

Absents :

Secrétaire : Marie-Christine PORCHEZ

CONVENTION DE SERVITUDE(S) AVEC HERAULT ENERGIES OUVRAGE DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE POSTE DU STADE

VU la délibération n°CS20-2016 du 10 mars 2016 par laquelle le comité syndical Hérault Energies a décidé de financer les opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité des communes de moins de 2000 habitants et en a précisé les conditions de recevabilité,

CONSIDERANT que suite à la fiche problème n°2018X010, l'opération projetée répondant à ces critères, HERAULT ENERGIES peut assurer le financement en totalité des travaux propres au réseau public d'électricité,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'AUTORISER HERAULT ENERGIES à lancer les études et travaux du Poste du Stade – Route de Lagamas – ;
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention de servitude(s) pour ouvrage de distribution d'électricité et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Transmission au représentant de l'État, le 06/08/2018
Publication le 06/08/2018
Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 06/08/2018
Signé :

Le Maire,



Pascal DELIEUZE



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Séance du jeudi 26 juillet 2018

Nombre de membres : 19

En exercice présents : 16

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 20 juillet 2018

Le vingt-six juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Franck SALVAGNAC, Fabienne MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Sabine THOMAS (arrivée 19h20), Lionel VERNET, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Guilhem DURAND), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Chantal COMBACAL (donne procuration à Laetitia GIL).

Absents :

Secrétaire : Marie-Christine PORCHEZ

CONVENTION AVEC HERAULT ENERGIES RENFORCEMENT RESEAU DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE MAS FARRAN

VU la délibération n°CS20-2016 du 10 mars 2016 par laquelle le comité syndical Hérault Energies a décidé de financer les opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité des communes de moins de 2000 habitants et en a précisé les conditions de recevabilité,

CONSIDERANT que l'opération n°2015-0303-ON projetée sur le réseau de la commune de Saint-Jean-de-Fos au niveau du Mas Farran répondant à ces critères, HERAULT ENERGIES peut en assurer le financement en totalité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'AUTORISER HERAULT ENERGIES à lancer ces travaux ;
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention précisant les conditions techniques et administratives de réalisation et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Transmission au représentant de l'État, le 06/08/2018
Publication le 06/08/2018
Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 06/08/2018
Signé :

Le Maire,



Pascal DELIEUZE



République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Séance du jeudi 26 juillet 2018

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 16
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 20 juillet 2018

Le vingt-six juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Franck SALVAGNAC, Fabienne MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Sabine THOMAS (arrivée 19h20), Lionel VERNET, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Guilhem DURAND), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Chantal COMBACAL (donne procuration à Laetitia GIL).

Absents :

Secrétaire : Marie-Christine PORCHEZ

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR LE RECRUTEMENT D'UN POLICIER MUNICIPAL

CONSIDERANT la nécessité de finaliser le recrutement par voie de détachement d'un agent de la police nationale pour exercer les missions de policier municipal sur la commune, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs,

CONSIDERANT les missions qui lui seront confiées et l'obligation de prendre en compte l'aspect statutaire de son cadre d'emploi d'origine (gardien de la paix), il est nécessaire de créer un emploi de gardien-brigadier de police municipale et de supprimer l'emploi créé de garde-champêtre lors du Conseil municipal du 19 décembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé, après en avoir délibéré à la majorité absolue des membres présents ou représentés avec 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

- **DE SUPPRIMER** un emploi budgétaire sur le grade de garde champêtre ;
- **DE CREER** un emploi budgétaire permanent à temps complet sur le grade de gardien-brigadier de police municipale ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Transmission au représentant de l'État, le 06/08/2018
Publication le 06/08/2018
Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 06/08/2018
Signé :

Le Maire,



Pascal DELIEUZE



République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Séance du jeudi 26 juillet 2018

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 16
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 20 juillet 2018

Le vingt-six juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Franck SALVAGNAC, Fabienne MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Sabine THOMAS (arrivée 19h20), Lionel VERNET, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Guilhem DURAND), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Chantal COMBACAL (donne procuration à Laetitia GIL).

Absents :

Secrétaire : Marie-Christine PORCHEZ

ATTRIBUTION DE LA PRIME POUR ELECTION AU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

CONSIDERANT que les élections municipales sont l'occasion pour les personnes en charge de leur préparation et de leur organisation d'un surcroît d'activité et d'une présence obligatoire les jours de scrutin,

CONSIDERANT que cette année à l'occasion des élections municipales partielles des 24 juin et 1er juillet 2018 et de la séance d'installation du nouveau Conseil municipal le dimanche qu'a suivi, la secrétaire d'accueil et le secrétaire général adjoint ont effectué un nombre considérable d'heure de présences,

CONSIDERANT le statut contractuel particulier de la secrétaire d'accueil qui a permis le paiement d'heures supplémentaires en compensation,

CONSIDERANT que le secrétaire général adjoint, titulaire de la fonction publique territoriale, régulièrement au maximum des heures supplémentaires pouvant lui être réglées, il y a la possibilité de lui attribuer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'AUTORISER** le Maire à attribuer une indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections (IFCE) selon les modalités et suivant les montants définis par le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 et l'arrêté du 27 février 1962 au secrétaire général adjoint pour le grade de rédacteur principal de 2ème classe ;
- **DE DECIDER** conformément au décret n°91-875 du 6 septembre 1991, que l'autorité territoriale fixera l'attribution individuelle, selon les modalités de calcul de l'IFCE et dans la limite des crédits inscrits ;
- **DE DECIDER** que les dispositions de la présente délibération prendront effet pour les scrutins du 24 juin 2018 et 1er juillet 2018 ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Transmission au représentant de l'État, le 06/08/2018
Publication le 06/08/2018
Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 06/08/2018
Signé :

Le Maire,



Pascal DELIEUZE



République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Séance du jeudi 26 juillet 2018

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 16
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 20 juillet 2018

Le vingt-six juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Franck SALVAGNAC, Fabienne MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Sabine THOMAS (arrivée 19h20), Lionel VERNET, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Guilhem DURAND), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Chantal COMBACAL (donne procuration à Laetitia GIL).

Absents :

Secrétaire : Marie-Christine PORCHEZ

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE PETIT TRAIN DES VIGNES

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, comme chaque année, de définir les conditions d'installation et d'exploitation de la Gare du Petit Train des Vignes à titre d'occupation temporaire du domaine public, en l'occurrence l'Avenue Gaston Brès et les autres artères de la commune,

CONSIDERANT que le contexte local particulier n'a pas pu permettre de signer cette année la convention avant le début de l'activité saisonnière 2018,

CONSIDERANT qu'il est néanmoins indispensable de régulariser cette occupation du domaine public par la signature d'une convention qui pourra être prorogée chaque année par tacite reconduction étant entendue qu'elle est consentie à titre précaire et révocable à tout moment.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec M. Jérôme HERMET exploitant le Petit Train des Vignes pour autoriser le bénéficiaire à établir sa gare sur l'avenue Gaston Brès avec prise d'effet au 1er juillet 2018 ;

- **D'ETABLIR** ladite convention avec une clause de tacite reconduction annuelle pour chaque saison du 1er juillet au 31 août étant entendue qu'elle est consentie à titre précaire et révocable à tout moment.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Transmission au représentant de l'État, le 06/08/2018
Publication le 06/08/2018
Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 06/08/2018
Signé :

Le Maire,



Pascal DELIEUZE